Droits humains et environnement

23 mai 2025

INDECOSA-CGT appelle au maintien de la directive sur le devoir de vigilance

À la demande du patronat, à l'instar de son homologue allemand, le chancelier Friedrich Merz, Emmanuel Macron a appelé, ce lundi 19 mai, à la suppression pure et simple de la directive européenne sur le devoir de vigilance des entreprises à l'égard des normes sociales et environnementales.

Emmanuel Macron le fait au nom de la compétitivité des entreprises françaises érigée en impératif absolu et il n'hésite pas à mettre en avant la quasi-absence de normes sociales et environnementales en Chine en adressant sa demande à la Commission européenne.

En agissant ainsi, Emmanuel Macron feint d'oublier que le devoir de vigilance, tel qu'il figure dans la directive européenne, reprend un principe que la France a été la première à inscrire dans le droit du commerce en 2017.

Cette loi française faisait suite à l'effondrement à Dacca (Bengladesh) de l'immeuble du Rana Plaza en 2013 (1 130 morts) qui avait mis en lumière les risques massifs liés aux chaînes d'approvisionnement mondialisées. La tragédie a mis en évidence les conditions de travail déplorables des quatre millions d'ouvriers de ce pays fabriquant des vêtements pour les distributeurs occidentaux.

La directive européenne sur le devoir de vigilance prévoit d'obliger les entreprises de plus de 1000 salariés et 450 millions d'euros de chiffre d'affaires à mettre en œuvre une démarche de «diligence raisonnable» visant à atténuer les risques en matière de droits humains et d'environnement.

Sur la base de cette directive, les entreprises ont l'obligation d'identifier les risques sociaux et environnementaux tout au long de leurs chaînes d'approvisionnement et d'élaborer un plan de gestion pour remédier à ces risques. Elles doivent rendre l'ensemble de ces éléments publics.

En tant qu'association de consommateurs, INDECOSA-CGT s'oppose à la suppression envisagée de cette directive qui représente une avancée remarquable et irremplaçable pour la promotion des droits humains et la défense de l'environnement au niveau international.

INDECOSA-CGT s'associera à toute campagne de mobilisation contre la suppression de cette directive.

Contact : Loïc DAGUZAN, 07 71 79 16 9